

L'UTILISATION DE LA CALCULATRICE EST AUTORISÉE

Jean-Christophe, prothésiste dentaire depuis un an dans un laboratoire, respecte la convention collective Prothésiste Dentaire, telle qu'elle est exposée dans l'extrait ci-dessous :

ARTICLE 40. HYGIENE ET SECURITE DANS LES LABORATOIRES DE PROTHESE DENTAIRE : (EXTRAIT)

... Une véritable mise à la terre, conforme à la réglementation en vigueur, sera obligatoire pour l'ensemble des appareils.

Un récipient contenant une solution antiseptique sera tenu en permanence pour y laisser séjourner les appareils et les empreintes sortant de la bouche des patients.

Des dispositifs de protection (masques, lunettes, aspirateurs) seront obligatoires pour le meulage, le grattage, le polissage et le sablage. Toutes les émanations de four de préchauffe et de chauffe devront être éliminées au moyen de hottes munies d'extracteur de fumée ou d'un matériel adapté pour l'élimination des cires. Tous les fours devront être nettement séparés des autres lieux de travail.

Une petite pharmacie d'atelier contiendra les médicaments de première nécessité en cas d'accident du travail ...

Convention Collective Prothésistes Dentaires du 18 décembre 1978.

1. Après lecture du texte, répondre aux questions suivantes :

5.5 Pts

1.1. Citer des dispositifs de protection, relatifs à la prévention des maladies professionnelles, inscrits dans cette convention collective.

-
-
-

Groupement inter académique II		Session 2001	Facultatif : code N° 1-0302	
Examen et spécialité CAP Prothésiste Dentaire				
Intitulé de l'épreuve È.P. 3 Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail				
Type Sujet	Facultatif : date et heure	Durée 2 h	Coefficient 2	N° de page / total S 1/6

TEXTE DE L'EPREUVE

1-2. D'après cette convention, le prothésiste doit utiliser une solution antiseptique.
Donner une définition du mot antiseptique :

.....
.....
.....

1-3. Préciser comment le prothésiste doit procéder lors de la réception des appareils et des empreintes sortant de la bouche des patients.

.....
.....
.....

2. Malgré toute son attention, en voulant réaliser un crochet pour un appareil en résine, Sylvain, salarié de l'entreprise, prothésiste, se blesse à un œil. En effet, alors qu'il utilisait la pince coupante, un petit bout de métal est venu le blesser à l'œil droit. **3 Pts**

2-1. Indiquer la conduite à tenir devant cet accident.

-
-

2-2. Citer le moyen de prévenir ce type d'accident.

-

3. L'accident décrit est classé comme « accident du travail ». **9 Pts**

3-1. Expliquer pourquoi.

.....
.....
.....

3-2. Existe t-il un autre type d'accident lié au travail ?

.....
.....
.....

Examen et spécialité	Rappel codage
CAP Prothésiste Dentaire	N° 1-0302
Intitulé de l'épreuve	N° de page
E.P. 3 Hygiène, Sécurité et Conditions de travail	S 2/6

TEXTE DE L'ÉPREUVE

3-3. Indiquer la formalité que doit accomplir son employeur auprès de la C.P.A.M. (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Préciser le délai.

.....
.....

3-4. Citer le document qu'il doit remettre à Sylvain.

.....

3-5. Indiquer comment est composé ce document et donner son rôle.

.....
.....
.....

4. Voici un extrait des tableaux des maladies professionnelles. (Annexes au code de la Sécurité Sociale) **3,5 Pts**

Tableau n° 33 – Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés

Date de création : 21 octobre 1951

DESIGNATION DES MALADIES	DELAJ DE PRISE EN CHARGE	Liste Indicative des Principaux Travaux Susceptibles de provoquer ces maladies
A – Manifestations locales		
Conjonctivites aiguës ou récidivantes.	5 jours	Travaux exposant au béryllium et à ses composés, notamment : Broyage et traitement du minerai de béryllium (béryl). Fabrication et usinage du béryllium, de ses alliages et de ses combinaisons.
Dermites aiguës ou récidivantes	5 jours	

Examen et spécialité	Rappel codage
CAP Prothésiste Dentaire	N° 1-0302
Intitulé de l'épreuve	N° de page
E.P. 3 Hygiène, Sécurité et Conditions de travail	S 3/6

TEXTE DE L'EPREUVE

4-1. Relever dans le tableau n°33 des maladies professionnelles dues au béryllium, deux manifestations locales :

-
-

4-2. Sylvain, lors d'une opération de sablage de couronnes, doit prendre un minimum de précaution en ce qui concerne l'inhalation de poussières.
Citer le moyen de protection individuelle.

-

4-3. Nommer une pathologie qui est la conséquence de l'inhalation de poussière de silice.

-
-

5. Un risque viral peut survenir en cas de non désinfection des mains ou des empreintes. **8 Pts**

5.1. Donner la définition d'un virus.

-
-

5.2. L'hépatite B est un risque que l'on peut craindre chez un prothésiste dentaire.
Nommer l'agent responsable de cette maladie.

-
-

5.3. Donner la principale caractéristique de ce micro-organisme.

-
-

5.4. Expliquer en détail le principe de la vaccination.

-
-

Examen et spécialité	Rappel codage
CAP Prothésiste Dentaire	N° 1-0302
Intitulé de l'épreuve	N° de page
E.P. 3 Hygiène, Sécurité et Conditions de travail	S 4/6

TEXTE DE L'ÉPREUVE

5-5. Indiquer les vaccinations obligatoires en France, en précisant les maladies contre lesquelles elles protègent.

.....
.....

5-6. Expliquer la nécessité d'effectuer des rappels.

.....
.....

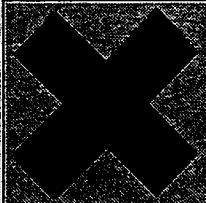

6. Indiquer à quels moments au cours de l'activité professionnelle d'un prothésiste, s'effectuent les visites médicales. **4 Pts**

-
-
-
-

7. Prévention des Risques Toxiques et des Risques d'Incendie

1,5 Pts

Lors du bourrage des mouffles, Sylvain manipule du méthacrylate de méthyle.
Compléter l'étiquette ci-dessous en donnant la signification des pictogrammes.

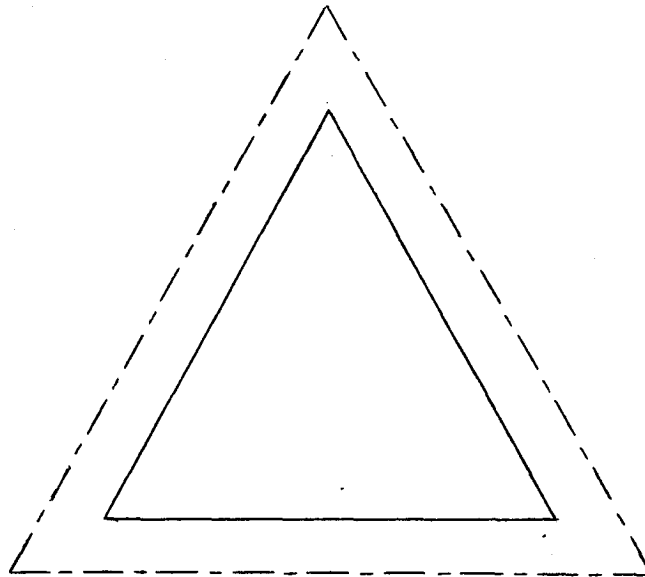
	
Xi -	F -
METHACRYLATE DE METHYLE	
R 11	- Facilement inflammable.
R 36/37/38	- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 43	- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
S 9	- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S 16	- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S 29	- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S 33	- Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
201-297-1	- Etiquetage CE.

Examen et spécialité	Rappel codage
CAP Prothésiste Dentaire	N° 1-0302
Intitulé de l'épreuve	N° de page
E.P. 3 Hygiène, Sécurité et Conditions de travail	S 5/6

TEXTE DE L'ÉPREUVE

8. Dans un laboratoire de prothèse dentaire, il est nécessaire de prévenir les risques d'incendie. **5,5 Pts**

8-1. Le feu ne peut éclore que si trois composants indispensables à la réaction sont présents. Les énoncer en complétant le triangle du feu.



8-2. Donner la définition de chacun des composants.

-
-
-

8-3. Nommer la température minimale à laquelle il faut porter un liquide pour que les vapeurs émises s'enflamment en présence d'une flamme.

-

Examen et spécialité	Rappel codage
CAP Prothésiste Dentaire	N° 1-0302
Intitulé de l'épreuve	N° de page
E.P. 3 Hygiène, Sécurité et Conditions de travail	S 6/6